

MÉDICAMENTS ET AUT (autorisations d'usage à des fins thérapeutiques)

PRÉCISER

aux professionnels de santé
que l'on est sportif et soumis
aux règles antidopage.

**BONS
RÉFLEXES**

CONSULTER

un professionnel de santé avant
de prendre tout médicament.

VÉRIFIER

le caractère interdit ou non d'un médicament
sur le site **medicaments.afld.fr**

Les sportifs devant suivre un traitement médical
contenant une substance interdite peuvent être
autorisés à le faire.

→ Une demande d'AUT est nécessaire

Les sportifs de niveau national ou international
doivent faire une demande d'AUT **préalablement** à
l'usage de substances ou de méthodes interdites
dans le cadre d'un traitement médical.

Dans certains cas, il **pourra être possible** de faire
une demande d'AUT rétroactive.

Lien pour accéder au Formulaire en ligne :

<https://www.afld.fr/la-lutte-antidopage/education-et-prevention/aut/>